

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le 10/01/2024

ID : 062-216207365-20240110-DEC2024\_05-AI

S<sup>2</sup>LO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À L'ORGANISATION D'UN  
SPECTACLE A 1€  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre du Spectacle à 1€ du Samedi 18 Mai 2024

Vu les propositions tarifaires reçues de la société L'APPA Association Pour la Promotion des Artistes

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

est signé avec la société L'APPA Association Pour la Promotion des Artistes (sise 268, rue de la Gendarmerie 62150 Houdain ) un devis pour assurer la sonorisation, l'éclairage et le spectacle « Comédie Musicale » soit un montant de 4000 euros TTC ;

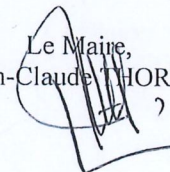
**ARTICLE 3**

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 10 janvier 2024

DEC 2024-05

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



DGS